



Tenneco présente son nouveau catalogue d'amortisseurs Monroe pour véhicules légers

L'entreprise accroît encore son avantage client en développant sa gamme de contrôle de suspension, en proposant plus de 900 nouvelles références d'amortisseurs Monroe.

Bruxelles, 29 mars 2019 - Tenneco Inc. (NYSE:TEN), fournisseur mondial de produits et systèmes de performance de la conduite et d'air propre, présente un nouveau catalogue général d'amortisseurs de rechange et produits périphériques Monroe® pour véhicules légers. Le nouveau catalogue Monroe®, proposé en 10 langues, accroît encore son avantage en matière de couverture produits amortisseurs & périphériques sur le marché de la Rechange EMEA, en proposant plus de 900 nouvelles références d'amortisseurs couvrant plus de 60 millions de véhicules.

« Le nouveau catalogue général Monroe couvre une large gamme d'amortisseurs de rechange de haute qualité, en répondant à un vaste éventail de préférences clients et d'années-modèles de véhicules », explique Christian Claeskens, Responsable Produits Contrôle de suspension, DRiV. « La gamme véhicules légers de Monroe comporte les amortisseurs haut de gamme Monroe OESpectrum® pour les clients possesseurs de véhicules récents et/ou attachés à des caractéristiques supérieures en matière de comportement et confort, ainsi que les amortisseurs Monroe Original, offrant la performance et la qualité de la première monte à un prix plus avantageux. »

Le catalogue comporte également les nouveaux amortisseurs Monroe® Intelligent Suspension RideSense™ de Tenneco, conçus pour le remplacement direct des amortisseurs d'origine sur les véhicules équipés de suspensions électroniques. La nouvelle gamme RideSense, prévue mi-2019, couvre plus de 15 millions de VL.

Tenneco a par ailleurs introduit 40 nouveaux kits de montage (MK) et 60 nouveaux kits de protection (PK) couvrant au total plus de 70 millions de véhicules légers additionnels.

Le nouveau catalogue est également une mine d'informations sur les différentes fonctions assurées par les amortisseurs pour garantir un confort et un comportement optimum. Il explique pourquoi il est préférable de remplacer les pièces usées.

Le catalogue Monroe est disponible en versions papier et numérique, sous forme de PDF et d'e-catalogue interactif, à l'adresse www.monroecatalogue.eu.

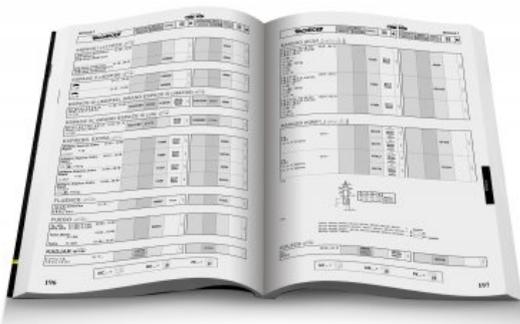
En plus de ces derniers catalogues produits, Tenneco accompagne ses clients par une formation complète sur la réparation des véhicules, par téléphone avec sa Techline, en ligne sur sa plate-forme TADIS (Technicians Advanced Digital Information System – système d'information numérique avancé pour les techniciens) et ou encore grâce bien d'autres services disponibles sur le site www.monroe.com.



Le nouveau catalogue Monroe®, proposé en 10 langues, accroît l'avantage de la société en matière de largeur de gamme de contrôle de suspension pour le marché de la Rechange dans la zone EMEA en proposant plus de 900 nouvelles références d'amortisseurs couvrant plus de 60 millions de véhicules.



« Le nouveau catalogue général Monroe couvre une large gamme d'amortisseurs de rechange de haute qualité proposés par la marque, en répondant à un vaste éventail de préférences clients et d'années-modèles de véhicules ».



Le catalogue Monroe est disponible en versions papier et numérique, sous forme de PDF et d'e-catalogue interactif, à l'adresse www.monroecatalogue.eu.

À propos de Tenneco

Basé à Lake Forest, Illinois, Tenneco est l'un des premiers concepteurs, fabricants et distributeurs de produits et de technologies de performance de la conduite (Ride performance) et de préservation de la qualité de l'air (Clean air) pour différents marchés, notamment les véhicules légers, les utilitaires, les équipements tout terrain et les pièces de seconde monte. L'entreprise a réalisé un chiffre d'affaires de 9,3 milliards de dollars en 2017 et emploie près de 32 000 personnes dans le monde. Le 1er octobre 2018, Tenneco a conclu le rachat de Federal-Mogul, l'un des leaders mondiaux de la fourniture de pièces pour les constructeurs et l'après-vente, qui emploie 55 000 personnes dans le monde et a réalisé un chiffre d'affaires de 7,8 milliards de dollars en 2017. En outre, l'entreprise prévoit pour le second semestre 2019, de séparer ses activités pour former deux entreprises nouvelles et indépendantes, spécialisées respectivement dans l'après-vente (Aftermarket) et les systèmes de performance de la conduite (Ride Performance) et les technologies de groupes motopropulseurs (Powertrain Technology).

À propos de DRiV, future entreprise spécialisée dans l'après-vente et la performance de la conduite

Suite à la séparation, DRiV sera l'une des entreprises après-vente multimarques et multigammes les plus importantes du monde et l'un des leaders mondiaux pour les systèmes de freinage et de performance de la conduite pour les constructeurs. Les principales marques de produits de l'entreprise DRiV seront constituées notamment de Monroe®, Öhlins®, Walker®, Clevite®, Elastomers, MOOG®, Fel-Pro®, Wagner®, Ferodo®, Champion® et bien d'autres encore. DRiV aurait réalisé, en 2017, un chiffre d'affaires à périmètre constant de 6,4 milliards de dollars, dont 56% en après-vente et 44% en première monte.

À propos de la nouvelle société Tenneco - la future société spécialisée dans les technologies des groupes motopropulseurs

Suite à la séparation, la nouvelle entité Tenneco sera l'une des plus importantes au monde dans le domaine des groupes motopropulseurs pour les constructeurs automobiles avec des solutions techniques répondant aux exigences de réduction de la consommation de carburant, de contrôle de la puissance et de lutte contre la pollution pour les systèmes de motorisation essence, diesel et électrique. La nouvelle entreprise Tenneco aurait réalisé en 2017, un chiffre d'affaires à périmètre constant de 10,7 milliards de dollars sur les marchés des véhicules légers, des utilitaires, des engins tout terrain et de l'industrie.

Disposition « Safe Harbor »

Le présent communiqué contient des énoncés prospectifs. Ces énoncés prospectifs concernent nos plans de séparation en deux entreprises indépendantes cotées en bourse. Les énoncés prospectifs sont soumis à un certain nombre de risques et d'incertitudes pouvant changer considérablement les résultats du moment par rapport à ceux décrits dans les énoncés prospectifs, y compris la possibilité que Tenneco ne puisse pas réaliser la scission de l'entreprise Aftermarket & Ride Performance de l'entreprise Powertrain Technology (ou ne puisse réaliser tout ou partie des bénéfices anticipés de ladite scission) ; la possibilité que la transaction puisse avoir un effet négatif sur les accords existants avec Tenneco, y compris ceux relatifs à la transition, à la fabrication et à la fourniture de services et aux questions fiscales ; la capacité à retenir et à engager du personnel clé et à maintenir les relations avec les clients, fournisseurs ou autres partenaires d'affaires ; le risque que les bénéfices de l'acquisition de Federal-Mogul ou de la séparation ne fassent pas avancer la stratégie commerciale de Tenneco ; le risque que Tenneco puisse avoir des difficultés à intégrer tous les employés ou opérations ; l'éventuelle dispersion de l'attention de la direction de Tenneco résultant de la séparation ; ainsi que les facteurs de risque et les déclarations de mise en garde comprises dans les rapports périodiques actuels de Tenneco (formulaires 10-K, 10-Q et 8-K) parfois classés avec la SEC. Au vu de ces risques et incertitudes, les investisseurs sont priés de ne pas se fier indûment aux énoncés prospectifs et de ne pas les voir comme une prédiction des résultats actuels. Sauf stipulation contraire, les énoncés prospectifs contenus dans le présent communiqué sont rédigés à la date de la présente communication et, à moins que la loi ne l'exige, Tenneco n'assume aucune obligation et renonce à toute obligation de divulgation publique des révisions ou mises à jour des énoncés prospectifs. D'autres informations relatives à ces facteurs de risques et incertitudes sont ponctuellement présentées dans les déclarations de l'entreprise auprès de la SEC (autorité américaine de réglementation et de contrôle des marchés financiers), y compris, mais sans s'y limiter dans sa déclaration annuelle par le formulaire 10-K pour l'exercice clôturé au dimanche 31 décembre 2017.